

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé « MAXI GOAL »

(Applicable à compter du 30 juillet 2025)

**Article 1er
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux (anciennement Conditions générales de l'offre des jeux de loterie en ligne) publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 4 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 3 €. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 3 € ».

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	40 000 €	120 000 €
35 lots de	1 500 €	52 500 €
1 000 lots de	150 €	150 000 €
111 000 lots de	30 €	3 330 000 €
50 410 lots de	15 €	756 150 €
71 350 lots de	9 €	642 150 €
501 950 lots de	6 €	3 011 700 €
440 000 lots de	3 €	1 320 000 €
1 175 748 lots formant un total de		9 382 500 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Article 4

Description du jeu

4.1. L'unité de jeu est composée de 2 jeux indépendants dénommés « Jeu 1 » et « Jeu 2 ».

4.2 Premier jeu dénommé « Jeu 1 »

4.2.1 Le « Jeu 1 » est représenté à l'écran par 14 ballons. L'élément figurant sous chaque ballon est un symbole.

4.2.2 Le joueur clique sur les 14 ballons et découvre, sous chaque ballon, un symbole conformément au sous-article 4.2.1.

4.2.3 Si le joueur découvre 3 symboles identiques, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte la somme associée indiquée sur l'écran de jeu et dans le tableau ci-dessous :

Si le joueur découvre :	Le joueur remporte la somme en euros :
3 symboles « ballon » identiques	3€
3 symboles « chaussure à crampons » identiques	6€
3 symboles « gant » identiques	9€
3 symboles « chronomètre » identiques	15€
3 symboles « sifflet » identiques	30€
3 symboles « but » identiques	150€
3 symboles « podium » identiques	1 500€
3 symboles « trophée » identiques	40 000€

4.2.4 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.3 Deuxième jeu dénommé « Jeu 2 »

4.3.1 Le « Jeu 2 » est représenté à l'écran par un tableau des scores composé de 3 cases sur lesquelles figurent les mentions suivantes « VOTRE SCORE », « SCORE ADVERSE » et « GAIN ».

4.3.2 L'élément inscrit sous la case « VOTRE SCORE » est un numéro de la liste suivante : 1, 2, 3, 4, 5, à l'exclusion de tout autre numéro.

L'élément inscrit sous la case « SCORE ADVERSE » est un numéro de la liste suivante : 0, 1, 2, 3, 4, à l'exclusion de tout autre numéro.

L'élément inscrit sous la case « GAIN » est une somme en euros.

4.3.3 Le joueur clique sur les cases « VOTRE SCORE », « SCORE ADVERSE » et « GAIN » et découvre 2 numéros et une somme en euros conformément au sous-article 4.3.2.

4.3.4 Si le numéro figurant sous la case « VOTRE SCORE » est supérieur au numéro figurant sous la case « SCORE ADVERSE », l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte la somme en euros indiquée sous la case « GAIN ».

4.4 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.5 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 1^{er} février 2018, dont la dernière modification a eu lieu le 28 avril 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI